



Déclaration liminaire - CSA- SD- 13 février 2024

Dans notre département, cette année encore, la carte scolaire se fait à l'aune des suppressions de postes. La DSDEN 87 doit rendre 24 ETP.

Le recours à 6 postes provisoires pour l'année prochaine a de quoi troubler les esprits. Il ramène à 18 le nombre de fermetures, un chiffre auquel il faut rajouter les 4 postes créés l'année dernière à titre provisoire.

Bilan : le département aura 22 moyens de moins à la prochaine rentrée. L'objectif réel de ces petites et mesquines manipulations est de préparer une carte scolaire 2025 qui s'annonce encore plus dévastatrice que celle en cours.

A l'issue du CSA sd du 5 février dernier, une seule modification a été effectuée, que nous saluons, mais il y a au bas mot au moins 12 situations qui auraient nécessité de ne pas être frappées par une mesure de fermeture de classe. Le manque de moyens est tel qu'à ce stade de ces opérations de carte scolaire, il n'y a plus de poste de réserve.

La ruralité est lourdement touchée avec un retrait de 14 postes sur les 30 proposés à fermeture alors que seules 10 créations sont évoquées, dont 3 dans le rural.

Le remplacement sera lui aussi touché puisqu'aucune création n'est prévue alors que les 3 moyens provisoires (parmi les 4 octroyés lors de la précédente carte scolaire) disparaissent. Nous sommes pourtant aujourd'hui à environ 700 jours de classes non remplacés.

Les RASED, à nouveau ignorés, ne connaissent aucune création de poste.

Aucun moyen supplémentaire en termes de création pour les UPE2A n'est envisagé alors même que les remontées de terrain attestent le contraire.

Les moyens de la Formation Initiale sont aussi revus à la baisse puisque 3 postes de maîtres formateurs (EMF) sont supprimés et transformés en postes d'adjoints.

Le taux d'encadrement (p/e) de la Haute-Vienne est toujours en dessous de la moyenne nationale à 5,85 (contre 5,98). Pire, l'écart le plus faible était de -0,01 en 2020, et il s'élève cette année à -0,13, soit quand l'équivalent de 35 ETP !

Le recours toujours plus important aux contractuel.le.s est toujours d'actualité dans notre département (8 rentrée 2021, 17 rentrée 2022, 39 rentrée 2023) comme ailleurs alors même que le ministère devrait prévoir plus de recrutements donc plus de postes ouverts au concours.

Alors que les conditions de travail des professeurs des écoles se dégradent années après années :

- l'inclusion est rendue difficile faute de moyens,
- les effectifs débordent,
- les remplacements ne sont pas assurés,
- l'aide aux élèves en difficultés via les RASED est exsangue... faisant porter la charge physique et mentale sur les PE, les psyEN et les AESH.

Des solutions existent, il suffit de donner son vrai sens au mot « priorité » prononcé par le 1^{er} ministre Attal s'agissant de l'Éducation Nationale.

Nous demandons donc à la nouvelle Ministre, Mme Belloubet :

- l'annulation immédiate des suppressions de postes
- des moyens pour l'inclusion : l'augmentation des places en Établissements Spécialisés Médico Sociaux et en ULIS, la création d'un statut pour les AESH
- la mise en place d'un plan triennal pour abaisser les effectifs.

Des écoles sont dorénavant déjà en lutte, des collectifs de parents se sont constitués et œuvrent ensemble pour faire échec à ce projet néfaste pour l'école et ses élèves.

Depuis hier soir, ils campent devant le rectorat.

Ils seront cet après-midi devant les grilles de la Préfecture pour fêter la mort de l'école publique, accompagnés par les élus locaux et nationaux et aussi les enseignants grévistes.

Nous réaffirmons donc que plutôt que de fermer des postes, il conviendrait d'en créer.

Pour ce faire, ce n'est pas de -24 ETP dont le département a besoin, mais plutôt de mettre en place un plan de création de postes pour, à terme, les augmenter d'au moins une centaine.

Malheureusement, les annonces en termes d'ouverture de postes au concours seront totalement insuffisantes puisque identiques à celles de l'an passé. De même, nous serons à nouveau une des cinq académies à ne pas avoir de second concours interne ouvert pour les contractuels !

Des solutions existent ! La FSU-SNUipp, dans son projet pour une école juste, égalitaire et émancipatrice, a pour mandats et exige:

- **Aucune classe ne doit avoir plus de 22 élèves en dehors de l'éducation prioritaire.**
- **En éducation prioritaire et pour les classes multi-niveaux notamment en ruralité c'est pas plus de 18 élèves par classe** et la possibilité pour les équipes d'utiliser les moyens GS-CP-CE1 dédoublés comme ils et elles l'entendent et le pensent le plus pertinent dans la réussite des élèves.
- **A la maternelle, c'est pas plus de 15 élèves en TPS et PS**
- Les élèves d'Ulis et les TPS doivent être pris en compte et ajoutés aux effectifs des classes et donc de l'école.
- Les SEGPA doivent être valorisées, soutenues, confortées.
- Les RASED doivent être reconstruits et réimplantés entièrement et complètement.
- Les Plus de Maîtres que de classe doivent être réouverts.
- Les postes de titulaires remplaçant.e.s doivent être réouverts.
- La Formation, initiale et continue, doit être revue et dotée des moyens nécessaires.

Les interventions publiques de l'éphémère Ministre Amélie Oudéa - Castera ne peuvent être vues comme d'énormes bévues. Elle a livré les motivations de l'Elysée et du gouvernement: choisir l'entre-soi et assumer les postulats de l'ultra libéralisme à savoir que l'inégalité est une condition nécessaire à la croissance économique. Les premières nominations dans le cabinet de Mme Belloubet laissent entrevoir un projet pour l'enseignement très NEW management public. Doit-on y voir la volonté de mettre en place une décentralisation de l'éducation nationale, laissée à la main des Régions et des chefs d'établissements transformés en patrons d'entreprises recrutant et payant leurs "collaborateurs" (joli mot à la mode) selon leur bon vouloir !

La FSU-SNUipp se battra contre cela et continuera de porter un projet émancipateur pour l'école publique de qualité, juste et égalitaire qui permette à tous les élèves de réussir et de revendiquer des moyens pour que les personnels puissent exercer leur métier sereinement, confortablement et avec toute la liberté de concevoir et d'agir.